

N° 5154⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative
à l'organisation du marché de l'électricité**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.2.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 février 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative
à l'organisation du marché de l'électricité**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 janvier 2004 et dispensé du second
vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 21 octobre 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 février 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

